

Sujet : [INTERNET] Enquête publique- avis

De : Sophie SCHELLERS <sophie.scellers.mairie@orange.fr>

Date : 30/05/2022 16:42

Pour : pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

Copie à : bruno marcon mairie <bruno.marcon.mairie@orange.fr>, spommier <spommier@loire-semene.fr>

De la part de Monsieur Marcon

***"Considérant l'absolue nécessité de permettre le développement de l'industrie et de l'artisanat sur le territoire de la Communauté de Communes Loire Semène ;
Considérant que ce développement est source d'emploi direct et indirect permettant aux habitants de ce territoire de travailler à proximité de leur lieu de résidence ;***

Considérant que le projet de la zone de Bramard ne supprime pas de la surface agricole, autre économie importante de ce territoire ;

Considérant que l'aménagement de cette zone s'inscrit dans une volonté d'exemplarité en matière de limitation de l'impact sur le milieu ;

Considérant la réduction de la surface à aménager pour préserver une zone humide ;

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes Loire Semène à compenser la surface aménagée de Bramard par 41 hectares de surfaces agricoles ou forestières ou naturelles, qui seront "sanctuarisés" afin d'en préserver la nature, la faune et la flore existantes ;

Considérant que ce projet s'avère d'intérêt général pour le territoire, j'émet un avis favorable à l'aménagement de la zone de Bramard.

Bruno Marcon,

Maire de La séauve sur Semène

Conseiller Départemental du canton des deux rivières et vallées"

Vous serait-il possible d'accuser de la bonne réception de ce message par retour de mail ?

Sophie SCHELLERS

Secrétaire Générale

Mairie de La Séauve sur Semène

04 71 61 24 79